



Ligue des
droits et libertés

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Pour un budget qui fait avancer les droits humains
Cinq domaines prioritaires à investir

Montréal, le 23 mars 2021 – À quelques jours du dépôt du budget par le gouvernement Legault, la Ligue des droits et libertés (LDL) rappelle que les souffrances de la population québécoise provoquées par la pandémie sont révélatrices de nombreuses violations de droits humains. Le prochain budget du Québec doit prendre en compte les exigences des droits humains qui ne peuvent être sacrifiées au nom des dépenses pandémiques encourues au fil de l'année budgétaire qui s'achève.

« Il est illusoire de penser que le retour à la normale est possible mais en sus, cette normalité comporte de nombreuses injustices. La recherche d'une justice globale exige le respect de tous les droits humains et notamment des droits économiques et sociaux de toute personne, quel que soit le statut de cette personne. Le gouvernement du Québec doit intégrer une analyse d'impacts selon le cadre de référence des droits humains à leur préparation budgétaire, comme le font déjà plusieurs pays » affirme Me Lucie Lamarche, porte-parole de la LDL.

La LDL identifie cinq domaines prioritaires dans lesquels les investissements significatifs doivent être faits par un gouvernement soucieux du respect des droits humains.

Investissons en santé publique : le Québec a besoin d'une première ligne de soins de santé communautaires qui engage la participation des citoyens et des citoyennes. Les déterminants sociaux de la santé sont au cœur de la reconstruction de cette première ligne de soins de santé et de services sociaux. La santé publique du Québec doit être habilitée à participer à ce projet. « L'approche hospitalo-centriste privilégiée durant la pandémie de la COVID-19 n'a pas d'avenir sans une compréhension communautaire et participative des soins de santé et des services sociaux » déclare Me Lamarche.

Investissons dans l'éducation publique : le secteur public de l'éducation est asphyxié. Les bâtiments sont souvent vétustes, les ressources spécialisées manquent et l'autonomie des enseignant-e-s a été mise à rude épreuve en temps de pandémie. Pendant ce temps, l'enseignement privé a le vent dans les voiles. Me Lamarche affirme « qu'il est indispensable que tous les enfants aient droit, partout, à une éducation inclusive de qualité. »

Investissons dans un système de protection sociale pour le droit à l'amélioration constante de ses conditions d'existence : la précarité, l'insécurité et l'appauvrissement des ménages sont à la clé du contexte pandémique. Le problème réside non pas dans une insuffisance de richesse mais bien dans une répartition inégale et discriminatoire de celle-ci. Le droit à l'amélioration constante de ses conditions d'existence, pour soi-même et sa famille, est un engagement international du Québec en vertu du Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels. Me Lamarche explique que « pour arriver à une amélioration des conditions d'existence, il faut viser plus haut que le seul objectif de garantir aux ménages un revenu disponible qui excède les seuils officiels de pauvreté. »

Investissons dans le logement social et abordable : toute personne a le droit à un logement de qualité, abordable et qui réponde aux besoins de sa famille. Les municipalités se désespèrent de disposer de ressources en logement social et abordable. « Il faut leur donner les moyens financiers et règlementaires de répondre à cet urgent problème de logement » souligne Me Lamarche.

Investissons dans le droit à un environnement sain : la Charte des droits et libertés de la personne garantit le droit de toute personne à un environnement sain. Mais les récentes initiatives du gouvernement du Québec destinées à la relance de l'emploi et de l'économie font fi de ce droit. Me Lamarche mentionne « qu'à l'heure où on revendique la justice environnementale, couler du béton en faisant bon marché des études d'impact environnementales n'est pas une option. Pour répondre aux exigences de la carboneutralité, une transition énergétique s'impose. Il faut développer une économie verte, durable et respectueuse des écosystèmes afin de garantir le droit de toute personne à un environnement sain. »

La LDL demande que des investissements ciblés soient réalisés par le gouvernement Legault en santé, en éducation, en protection sociale, en logement et en environnement. De plus, le gouvernement Legault doit miser sur l'analyse d'impacts selon le cadre de référence des droits humains. Les Nations Unies font la promotion de cette méthode participative. Il est temps pour le Québec de s'y mettre.

À propos de la Ligue des droits et libertés

La LDL est un organisme sans but lucratif, indépendant et non partisan, issu de la société civile québécoise et affilié à la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Depuis plus de 50 ans, elle milite en faveur de la défense et de la promotion de tous les droits humains reconnus par la Charte internationale des droits de l'homme.

-30-

Pour informations et entrevues :

Elisabeth Dupuis, Responsable des communications de la Ligue des droits et libertés

C : 514 715-7727